



Paris, le 24 septembre 2013

Destinataires:

Président(e)s des associations affiliées
Président(e)s des ligues et comités
départementaux
Dirigeant(e)s de droit des organismes
à but lucratif
Licencié(e)s à titre individuel

Envoi par courrier électronique

Réf.: 13.1483

Objet: Convocation à la 74^{ème} assemblée générale ordinaire de la
Fédération Française de Parachutisme

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes invités à participer à la 74^{ème} assemblée générale ordinaire de
la Fédération Française de Parachutisme qui se tiendra le:

samedi 26 octobre 2013

au F.I.A.P. Jean Monnet – 30 Rue Cabanis - 75014 PARIS
Métro glacière

Conformément à l'article 10 des statuts de la Fédération, l'ordre du jour
de l'assemblée générale ordinaire a été défini comme suit par le Comité
Directeur:

08h15/09h00 Accueil des délégués et vérification des pouvoirs

09h00/09h15 **Ouverture de la 74e assemblée générale**

Lecture de l'ordre du jour

Approbation du compte rendu de la 73e assemblée
générale

09h15/09h30 Modification du **Règlement Intérieur** de la Fédération

09h30/10h15 Présentation et validation du **contrat fédéral
d'assurance** 2014 / 2017

10h15/11h15 Présentation et validation de la « **Charte des écoles** »

11H15/12H15 Présentation de l'**établissement de formation agréé de
pilotage**

12h15 *Déjeuner sur place*

14h00/14h30 Présentation du **règlement fédéral des licences**

14h30/14h45 Validation du **tarif des licences 2014**

14h45/15h15 Présentation et validation du **Budget Prévisionnel 2014**

15H30 Clôture de la 74e assemblée générale ordinaire

Association reconnue
d'utilité publique par
Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du
Ministère de la Santé, de
la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F.

62, rue de Fécamp
7 5 0 1 2 P A R I S
N° SIRET 784 405 912 00022
A P E 9 3 1 2 Z
Tél : 01 53 46 68 68
Fax : 01 53 46 68 70
Email : ffp@ffp.asso.fr
Internet : www.ffp.asso.fr

Vous trouverez en pièces jointes un dossier contenant tous les documents obligatoires ou utiles à votre information ainsi qu'une **fiche de participation/mandat que vous devrez retourner avant le 12 octobre 2013**, délai de rigueur.

Seules les structures à jour de leur cotisation pourront participer au vote.

Le délégué que vous désignerez sur cette fiche doit être licencié depuis au moins six mois à la date de l'assemblée générale. Un contrôle des licences sera opéré, il devra donc obligatoirement se munir de son justificatif de souscription de licence 2013.

Conformément aux statuts de la Fédération, seul ce délégué pourra participer aux travaux de l'assemblée.

Le délégué peut représenter les associations affiliées dont le siège social est situé sur le territoire de la ligue au sein de laquelle il a souscrit sa licence sans limitation de nombre.

Le dirigeant de droit d'un organisme à but lucratif peut représenter au maximum trois autres organismes à but lucratif sans condition d'appartenance géographique.

Les Présidents d'associations et dirigeants de droit d'organismes n'ayant pas leur siège dans la métropole, pourront désigner des délégués résidant sur le territoire métropolitain et remplissant les conditions fixées ci-dessus à l'exception des conditions d'appartenance géographique. Ces pouvoirs pourront s'ajouter pour chaque délégué de la métropole, aux mandats déjà autorisés et reçus.

Le Président de chaque Ligue, ou son délégué, dispose forfaitairement de 30 voix, celui de chaque Comité Départemental disposant forfaitairement de 10 voix.

Le ou la licencié(e) à titre individuel dispose de 1 voix.

Pour les associations affiliées et les organismes à but lucratif, le calcul du nombre de voix est déterminé par le nombre de licences délivrées au cours de l'exercice 2013, tous types confondus, et selon le barème ci-après précisé à l'article 10.1 des statuts de la Fédération Française de Parachutisme:

- de 1 à 10 licenciés: 10 voix
- de 11 à 20 licenciés: 20 voix
- de 21 à 50 licenciés: 30 voix
- de 51 à 500 licenciés: 10 voix supplémentaires par 50 licenciés ou fraction de 50
- de 501 à 1 000 licenciés: 10 voix supp. par 100 licenciés ou fraction de 100
- au-delà de 1 000 licenciés: 10 voix supp. par 500 licenciés ou fraction de 500

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.

Marie Claude FEYDEAU
Présidente



PARTICIPATION / MANDAT

74^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 26 octobre 2013

FIAP Jean Monnet - 30 Rue Cabanis - 75014 PARIS

**A retourner IMPERATIVEMENT par fax (01 53 46 68 70),
courrier ou e-mail (ffp@ffp.asso.fr)
avant le 12 octobre 2013**

LIGUE / COMITÉ DEPARTEMENTAL	<input type="checkbox"/>	ORGANISME À BUT LUCRATIF	<input type="checkbox"/>
ASSOCIATION AFFILIÉE	<input type="checkbox"/>	LICENCIÉ(E) À TITRE INDIVIDUEL	<input type="checkbox"/>

Dénomination : _____

Code structure : _____ Tél. en journée, si besoin _____

Président/gérant : _____ N° licence 2013 _____

Sera présent(e)

Sera représenté(e) et donne pouvoir à M _____
N° licence 2013 _____

Ne sera pas présent(e)

Le représentant doit obligatoirement être titulaire d'une licence 2013 souscrite :

- pour les associations affiliées, dans la même ligue d'appartenance (pas de limitation de mandats)
- pour les organismes à but lucratif, sur tout le territoire (limitation de mandats à 3 par structure ou licencié à titre individuel)

● Accompagnant(s) Oui Non

Si oui, M _____

● Souhaitez-vous réserver le "déjeuner"
(self service sur place) Oui Non

Nombre _____ x 13 € = _____ €

Merci de joindre impérativement votre règlement par chèque libellé à l'ordre de la F.F.P. Aucune réservation ne sera possible sur place

● Souhaitez-vous l'établissement d'une facture Oui Non

Fait à _____, le _____

Signature et cachet

(le cas échéant accompagné de la mention « Bon pour pouvoir »)